



Taux de recyclage

Clarification des termes : Par « Taux de recyclage », nous entendons la quantité de matériaux « envoyés au recyclage » par comparaison avec la quantité générée à l'origine ou consommée sur le marché. Il s'agit de ce qui a été collecté pour le recyclage moins tout résidu (contamination) enlevé durant la phase de transformation initiale (aux installations de récupération des matériaux par exemple).

Le terme de « Taux de récupération » est généralement utilisé, mais celui-ci doit être évité car il est source de confusion à l'heure d'effectuer des comparaisons au niveau international. Les Canadiens sont très impressionnés lorsqu'ils entendent dire que les Européens ont des taux de « récupération » d'emballages de 70, 80 ou même 90 pour cent. Mais souvent, ils ne rendent pas compte que les chiffres de « récupération » élevés de l'Europe incluent généralement les matériaux d'emballage envoyés aux usines de valorisation énergétique des déchets.

Une autre définition (« Taux de recyclage réel ») pourra bien être nécessaire dans le futur puisque les marchés de destination des matériaux doivent gérer des niveaux de contamination bien plus élevés en raison de l'adoption généralisée par les municipalités urbaines importantes de la récupération et transformation à flux unique. Le papier, le plastique, le verre et le métal sont tous mélangés afin de rendre les choses plus simples pour le chef du ménage, mais il existe un coût de qualité en aval étant donné que le matériau est nettoyé et vendu comme produit neuf. Le système des écopoubelles bleues (*Blue Box*) en Ontario a permis un « taux de récupération » des emballages de 55 % en 2009. En réalité, le taux de recyclage véritable ou réel était peut-être un peu plus bas puisque ce taux ne couvre que ce que les municipalités avaient envoyé au marché de destination. Il ne prenait pas en compte les niveaux de « rejets » ou de résidus bien plus élevés dans les systèmes à flux unique, résidus que les usines de recyclage du papier doivent maintenant gérer et mettre en décharge, moyennant paiement.

Quels sont les taux de recyclage pour les emballages en papier ? Malheureusement, les seules données nationales compilées en matière d'emballage envoyé au recyclage datent quelque peu (voir *La vérité gênante concernant les déchets d'emballage au Canada*, dans la section « Rapports » de www.ppec-paper.com). Les données sur le recyclage industriel sont limitées, c'est le moins qu'on puisse dire. Les informations disponibles concernant les performances en matière de recyclage des déchets résidentiels sont de meilleure qualité. Le CEEPC a récemment estimé que le taux de recyclage des déchets résidentiels pour les catégories principales d'emballage à base de papier (carton ondulé et carton-boîte) avait atteint un niveau impressionnant de 65 % pour la plupart des Canadiens. Le conseil a basé ses découvertes sur quatre provinces, lesquelles représentent 86 % de la population canadienne (Ontario, Québec, Colombie-Britannique et Alberta). Des quatre provinces, l'Ontario était celle dont le taux de recyclage des emballages à base de papier au niveau résidentiel était le plus élevé (77 %). Le taux général du carton ondulé (75 %) était plus élevé que celui du vieux carton-boîte (52 %). Voir le Rapport concernant la récupération résidentielle de 65 % sur www.ppec-paper.com.